

Communiqué de presse

LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE FAITES AUX FEMMES DU 25 NOVEMBRE 2016 DANS LA RÉGION DES HAUTS-DE-FRANCE



A la veille de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a rencontré Caroline Plesnage, nouvelle directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité. A cette occasion, le préfet a rappelé l'entière mobilisation des services de l'Etat pour enrayer ces violences indignes des valeurs de la République et lui a fixé des objectifs en lien avec la mise en œuvre du 5ème plan de lutte contre les violences faites aux femmes.

Chaque année, dans la région Hauts-de-France, ce sont plus de 4 000 faits de violences conjugales ou sexuelles déclarés par département et plus de 400 femmes qui portent plainte dans chaque département.

Ce 25 novembre, de nombreuses actions sont prévues dans toute la région afin de diffuser l'information auprès du grand public et favoriser les actions d'accompagnement auprès des victimes.

Plusieurs associations, et notamment les centres d'information sur les droits des femmes et des familles, interviennent sur le terrain et rencontrent les personnes en situation de violence souhaitant un accompagnement. Des juristes ou des professionnels compétents et spécialement formés animent des permanences et accompagnent la prise en charge.

Parmi les actions identifiées, peuvent être mise en exergue :

- dans le Nord, la réalisation d'un diagnostic territorial précis et la mise à disposition d'un livret d'information avec toutes les coordonnées utiles et les démarches à suivre. Cette plaquette est disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord, www.nord.gouv.fr, et est mise à disposition du public à l'accueil de la préfecture du Nord.
- dans le Pas-de-Calais, le lycée Albert Chatelet de Saint-Pol-sur-Ternoise accueille l'exposition « 62 Voi(x)es de Femmes » élaborée en liaison avec l'association « Femmes en avant » de Liévin, mettant à l'honneur 62 femmes du département, issues du mouvement associatif, d'entreprises privées, d'administrations, du monde culturel, de la société civile...
- dans l'Aisne, un colloque organisé à Soissons, différents stands d'information installés dans plusieurs villes et communes et des actions sur le respect filles-garçons dans les établissements scolaires.
- dans l'Oise, une conférence sur l'accompagnement et la prise en charge des auteurs de violence est organisée à Creil.
- dans la Somme, des stages de responsabilisation des auteurs et une action à l'intérieur de la maison d'arrêt d'Amiens.

Direction régionale des droits des femmes et de l'égalité
tél : 03 20 30 59 78 - droits-des-femmes@npdcp.gouv.fr

Les violences faites aux femmes : chiffres et actions	p. 2
Le 5 ^e plan de lutte contre les violences faites aux femmes (2017-2019)	p. 3
Pourquoi la date du 25 novembre ?	p. 4

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Les violences faites aux femmes : chiffres et actions

Une femme meurt tous les deux jours, victime de violences conjugales.

Chaque année, en France les violences conjugales tuent : ce sont presque 20 % des homicides qui sont la conséquence des violences dans le couple.

En France, en 2015, 223 000 femmes ont déclaré avoir été victimes de violences de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. Seulement 14 % d'entre elles ont porté plainte. 122 sont décédées.

Pour que cela ne soit plus une fatalité, il faut briser le silence, connaître, parler, informer et former. Mais il faut aussi « oser » en parler et toujours mieux identifier, prévenir et former les accompagnants pour que les victimes soient libres de parler et que les auteurs soient punis.

Les violences conjugales peuvent être physiques, verbales, morales, économiques. Elles touchent tous les milieux sociaux et toutes les catégories sociales. Elles sont amplifiées par les conduites addictives et l'alcool mais elles sont tout aussi répandues sur l'ensemble du territoire et quelque soit les profils des auteurs.

Aujourd'hui chaque jour, les urgences des hôpitaux accueillent une à deux femmes victimes de violences conjugales ou d'agressions sexuelles. Nous avons tous dans notre environnement au moins une femme qui a subi des violences.

Dans la région Hauts-de-France, ce sont **plus de 4 000 faits de violences conjugales ou sexuelles déclarés chaque année par département** et **plus de 400 femmes par an qui portent plainte par département**.

Le numéro de référence : 3919

Le 3919 « Violences Femmes info » est, depuis le 1^{er} janvier 2014, le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences. Tout type de violence peut y être révélé : conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement... Il propose une **écoute téléphonique, d'information et d'orientation vers les dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Accessible 7j/7, gratuit, il garantit l'anonymat** des personnes appelantes. Le fonctionnement de ce numéro, géré par la Fédération Nationale Solidarité Femmes et soutenu par le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes.

Le soutien aux associations dans la durée

Les **associations** de prise en charge des femmes victimes de violences sont des actrices essentielles, permettant la mise en œuvre, sur le terrain, des mesures de **prévention des violences** et de **protection des femmes** (gestion d'accueils de proximité, de centres d'hébergement...).

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

La formation des professionnel-les

La formation est essentielle pour améliorer le repérage, l'accompagnement et la protection des victimes, mais aussi pour faciliter la création d'une culture commune et de partenariats entre les professionnel-les. **Travailleurs sociaux et forces de police et gendarmerie sont accompagnés et formés pour accueillir et orienter les victimes** lors de leur dépôt de plainte.

Le dispositif de « téléprotection grand danger (TGD) » : pour une intervention immédiate des forces de l'ordre

Le dispositif TGD consiste à mettre à disposition d'une victime de violences conjugales ou de viol un téléphone portable disposant d'une touche « raccourci » préprogrammée afin de joindre, en cas de grand danger, un service de téléassistance, accessible 7j/7 et 24h/24 et de permettre l'intervention immédiate des forces de l'ordre. Ce dispositif a été généralisé par la loi du 4 août 2014.

En région, l'année 2016 a vu le déploiement du dispositif dans tous les territoires afin de protéger les femmes dont les conjoints violents ont été éloignés dans le cadre de mesures judiciaires. Il s'agit d'empêcher le passage à l'acte et la récurrence et de sécuriser les victimes.

L'hébergement et le logement pour une mise en sécurité

Pouvoir disposer d'un hébergement ou d'un logement est fondamental pour améliorer la protection et l'accompagnement des femmes victimes de violences. Le 25 novembre 2012, le président de la République a souhaité que 1 650 places d'hébergement soient créées d'ici 2017 pour les femmes victimes de violences.

Dans la région Hauts-de-France, des places dédiées à l'accueil des femmes victimes de violence sont réparties entre les départements en plus des dispositifs de droit commun, comme les centres d'hébergement et de réinsertion sociale qui accueillent et accompagnent les femmes. **Entre 60 et 100 places dédiées dans chaque département de la région permettent une mise à l'abri rapide.**

Le 5^e plan de lutte contre les violences faites aux femmes (2017-2019)

La ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, Laurence Rossignol lance ce 25 novembre 2016, le 5^e plan de lutte contre les violences faites aux femmes. Trois grands axes en ressortent :

- protection : pour la mise en sécurité des victimes et l'amélioration de l'accueil. Par la diffusion des bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire et y compris dans les zones les plus éloignées (en milieu rural notamment) et pour les enfants exposés à la violence.
- prévention : afin de sensibiliser aux stéréotypes sexués et éviter la reproduction de la violence dès le plus jeune âge. Mais aussi afin de développer des actions pour lutter contre les violences faites aux femmes dans les espaces publics et les transports en commun.
- amélioration de la connaissance : pour une plus grande visibilité et une meilleure compréhension des mécanismes de la violence faite aux femmes et afin qu'elles osent briser le silence.

Une attention particulière sera donc apportée à certains publics, notamment les enfants, victimes collatérales des violences conjugales, les femmes en milieu rural, pour les jeunes de 18 à 25 ans, pour les victimes d'exploitation sexuelle et pour les femmes migrantes.

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Pourquoi la date du 25 novembre ?

Le 17 décembre 1999, par sa résolution 54/134, l'Assemblée générale des Nations-Unies a proclamé le 25 novembre : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Un hommage aux sœurs Mirabal

Le 25 novembre, les sœurs Mirabal, militantes dominicaines, furent brutalement assassinées sur les ordres du dictateur et chef d'Etat, Rafael Trujillo.

Nées respectivement en 1924, 1927 et 1935 dans la région de Cibas, en République dominicaine, Patricia, Minerva et Maria Teresa Mirabal ont toutes trois fait des études supérieures et obtenu un diplôme universitaire. Participant activement aux actions politiques menées contre le régime en place et, de ce fait, persécutées par le régime Trujillo et incarcérées à plusieurs reprises, elles devinrent rapidement des symboles de résistance à la dictature du régime Trujillo. En novembre 1960, Trujillo déclare que ses deux ennemis sont l'Eglise et les sœurs Mirabal. Le 25 novembre 1960, les trois sœurs sont assassinées alors qu'elles se rendaient à la prison où étaient détenus leurs maris. Ces meurtres causèrent un choc énorme à la population toute entière et furent l'un des facteurs qui déclenchèrent un mouvement anti-Trujillo. En l'espace d'un an la dictature fut finalement renversée.

Lors de la Première rencontre féministe pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui eu lieu à Bogota, en Colombie, en 1981, de nombreuses femmes dénoncèrent les violences qu'elles avaient subi, au sein de leur famille ou hors du cercle familial (viols, coups et harcèlement sexuel), ainsi que les violences commises par l'Etat, comme les tortures et les viols des femmes incarcérées pour des raisons politiques. Les sœurs Mirabal symbolisant aussi bien la résistance d'un peuple que la résistance des femmes, c'est tout naturellement qu'il fut décidé, à l'issue de cette rencontre, de faire du 25 novembre la « Journée de l'élimination de la violence à l'égard des femmes » commémorée depuis dans de nombreux pays d'Amérique Latine sous des noms aussi divers que « Journée de la non-violence à l'égard des femmes » ou « Journée de l'éradication de la violence à l'égard des femmes ».

Une commémoration et un engagement international

Le 19 octobre 1999, à la 54^e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies, les représentants de la République dominicaine et 74 Etat membres présentent un projet de résolution visant à faire du 25 novembre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

La résolution 54/134 est finalement adoptée le 17 décembre 1999. Les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales sont invités à organiser ce jour-là des activités destinées à sensibiliser l'opinion publique sur la question de la violence à l'égard des femmes.